



Adoption d'enfant en France ou à l'étranger

Par **nouge**, le **09/03/2009** à **08:55**

Ma compagne et moi, concubins depuis 8 ans, aimerions nous renseigner pour adopter un enfant.

Faut il être obligatoirement mariés pour adopter en France ou à l'étranger ? faut il être pacsés ? car il manque que nous pouvons adopter si célibataire ou mariés.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2009** à **11:42**

Bonjour,

La réglementation française rend plus difficile, voire impossible, l'adoption par des gens célibataires, combien même ils seraient en concubinage, ou par des homosexuels. L'adoption d'un enfant venant de l'étranger va aussi demander des formalités pour le faire rentrer chez vous et le faire inscrire sur votre livret de famille.

Concluez vous-même.

Par **Tisuisse**, le **09/03/2009** à **11:53**

Pas évident du tout car beaucoup de pays ne reconnaissent que le mariage. Le pacs chez

eux n'existe pas.

Par **nouge**, le **09/03/2009** à **13:25**

pour adopter il faut être marier et existe il un numero de tel sur bordeaux pour adoption.
merci